

Conseil Municipal du 15 mai 2019 à 18 H 30

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON

Excusées : M. BEAUFREZ procuration à A. FESSLER (jusqu'à 18H42), M.A. MANIER. (jusqu'à 18H48).

Délibération n°25/2019 **1 Désignation secrétaire de séance** : Madame Chantal PHILIPPON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°26/2019 **2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019.

Délibération n°27/2019 **3. Nomination d'un Conseiller Délégué à la gestion du personnel** : Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la création d'un poste de Conseiller Délégué à la gestion du personnel et nomme Monsieur Hervé GRISEY.

Monsieur le Maire précise que l'indemnité du Conseiller Délégué sera prise sur son indemnité de Maire puisqu'il ne sera plus en charge de cette fonction.

Monsieur Hervé GRISEY souligne que cela nécessite une implication continue et qu'il a déjà travaillé avec Monsieur Jacques PETITJEAN pour trouver des solutions. Il souligne qu'il ne souhaite pas toucher d'indemnité vu le travail fourni par le Maire dont le dossier important de l'APF qui arrive et qui demandera beaucoup d'implication de sa part.

Monsieur Alain FESSLER, conscient des problématiques vécues, apporte son total soutien au Maire.

A propos de l'audit concernant le personnel, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu plusieurs devis.

Monsieur Hervé GRISEY propose de rencontrer, dès la semaine prochaine, le personnel de mairie. Il souhaite être accompagné d'un élu pour la première séance.

Monsieur Alain FESSLER rappelle que dans le code des collectivités territoriales, il existe des articles spécifiques (2122 -18 à 22) sur la mise en place de délégation. Il serait intéressant de les lire pour suivre les démarches particulières et rester dans la légalité.

18h42 : Arrivée De Madame Marianne BEAUFREZ

Madame Martine HAMELIN ne trouve pas normal que Monsieur Hervé GRISEY ne touche pas d'indemnité, elle propose que chaque adjoint donne une partie de ses indemnités. Monsieur le Maire refuse et propose de traiter les indemnités au conseil municipal de juillet. Monsieur Hervé GRISEY souligne que sa démarche est personnelle et qu'il ne veut pas prendre ce poste pour toucher des indemnités mais apporter son soutien au maire.

Monsieur le Maire précise que la question indemnité sera traitée lors du prochain conseil.

Madame Chantal PHILIPPON rappelle qu'elle a demandé que son indemnité soit divisée par 2 et que soit créé un poste de délégué occupé par Madame Martine HAMELIN.

Délibération n°28/2019

4. Référent Ambroisie : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer, à l'unanimité, Madame Annie ISBLED comme référent ambroisie pour la Commune d'Étueffont.

Monsieur le Maire rappelle qu'une formation, organisée par le CNFPT, se déroulera au mois de juin. Ce référent aura pour mission de localiser la présence de la plante sur la Commune.

Madame Annie ISBLED précise que cette plante existe actuellement sur le secteur d'Offemont. Contrairement à la renouée du Japon, l'ambroisie présente un gros risque sanitaire : risque allergène avec conséquences financières pour la sécurité sociale (traitements médicamenteux et arrêts de travail). Elle rappelle qu'il est obligatoire de l'enlever.

18h48 : Arrivée De Madame Marie-Ange MANIER

Monsieur le Maire rappelle également la problématique des tiques qui malheureusement qui ne donne pas lieu à des actions aussi spécifiques : les conséquences sont bien plus importantes pour nos employés communaux avec la maladie de Lyme.

Délibération n°29/2019

4. Dissolution du Syndicat du Fayé : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reprise des résultats du Syndicat du Fayé, dissous le 4 juillet 2017, dans les résultats de la Commune pour un montant de 39 817, 84 €.

Délibération n°30/2019

5. Désignation des jurés d'assises 2020 : Le Conseil Municipal, après avoir procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de la Commune (1143 inscrits) a désigné comme jurés d'assises : Monsieur Christian PERREZ et Madame Anne-Lise CHEVIRON.

Un nouveau tirage au sort aura lieu lors du prochain Conseil Municipal car le troisième juré tiré au sort à moins de 23 ans et ne peut pas être retenu.

6. Projet d'aménagement et de développement durable, PLUi CCVS :

Monsieur le Maire propose de discuter du projet d'aménagement et de développement durable avant une prochaine réunion entre les maires du secteur puis les maires de la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Monsieur le Maire souligne l'existence de 3 pôles qui sont Giromagny, Étueffont et Rougemont le Château, dans lesquels on trouve des entreprises, des commerces et des centres médicaux.

Les remarques sont les suivantes :

- Renforcer les grands équipements sur le secteur d'Étueffont il manquerait un gymnase (celui de Rougemont le Château est très pris).
- Offre de santé : les médecins sont « vieillissants » sur le secteur de Giromagny (départ en retraite dans les 5 ans). Toutefois, Monsieur Hervé GRISEY précise qu'il pourrait y avoir, sur le secteur ouest de la Communauté de Communes, un pôle santé.

- Développer et renouveler l'offre de logements : nouvelles formes d'habitat, davantage de locatifs et organiser une offre d'habitat pour les seniors.
- Patrimoine industriel : les 3 zones, Anjoutey/Charmotte, Anjoutey/La Noye et Lachapelle-sous-Rougemont sont bientôt entièrement occupées
- Mettre en valeur le patrimoine architectural : sur le secteur d'Étueffont la maison Zeller (centre APF) : prévoir une réunion sur le sujet. Préserver les maisons de ville et les anciennes fermes.
- Circulation entre les 3 pôles : créer des liaisons douces.
- Mettre en valeur le bois : il n'y a plus de scieries, le bois est actuellement valorisé à l'extérieur de notre territoire. Le hêtre n'est pas valorisé. D'ici 15 ans l'épicéa aura disparu (scolytes).
Monsieur le Maire souligne le problème de dessertes
- Installation de chaufferies bois
- Protéger les ressources en eau : à préserver et gérer de façon rationnelle
- Risques d'inondation : les inondations de 1990 apparaissent dans le PADD. La zone inondable s'étend principalement sur le bas du village, de la RD12 jusqu'au pied du Montanjus. Monsieur le Maire se pose la question de savoir s'il faut interdire la construction dans ce secteur alors que deux certificats d'urbanisme ont été accordés en 2017 (une seule inondation en 1990 !)
Monsieur Hervé GRISEY assistera le vendredi 24 mai à une réunion PPRI de la Bourbeuse.
- Pôle touristique : la Forge Musée a été rajoutée.
- Zone Au1 : zone à ouvrir au maximum (derrière la maison Sauvageot). Un cours d'eau est au milieu de la zone.

Le règlement du PADD sera discuté à partir de cet automne. Le PLUi sera approuvé après les élections municipales. Il faut faire remonter rapidement les remarques pour les intégrer.

Monsieur Jacques PETITJEAN explique pour information que le PLU est sur le site de la Commune. Toutefois, comme le PLUi est en cours d'élaboration, un renvoi a été mis en place vers le site de la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Monsieur Nicolas IRENEE demande des précisions page 5, paragraphe « Centre Bourg, Giromagny, Centre APF, Rougemont le Château ». Monsieur Hervé GRISEY précise que le but est de valoriser les anciennes usines (ancien site industriel THECLA) en modifiant le PLU afin d'ouvrir la zone.

7. Questions diverses

7.1 – Maison SCHMITT : Monsieur le Maire a reçu un courrier de Maître Trouillat l'informant que la Commune devient bénéficiaire par legs de la maison de Madame SCHMITT située 3 rue du Canal à ÉTUEFFONT ainsi que les terrains attenants (70 ares). Les droits de mutation sont nuls si la reprise de la maison se fait à but non lucratif.

Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera prochainement Maître Trouillat.

Il faudra vérifier l'accès qui n'est pas entièrement communal et également penser à un accès piéton du centre APF à la mairie par le lotissement du Château et le long de la piscine. Monsieur Alain FESSLER demande si le chemin pour accéder au Skate Parc peut être nettoyé (attendant au terrain SCHMITT). Attente de la rencontre avec Maître Trouillat.

7.2 – Subventions aux Associations : les subventions seront attribuées au prochain conseil.

7.3 – Compte rendu dernière réunion APF : Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que les élus n'ont pas reçu le compte rendu de la dernière réunion. Il faudra contacter Monsieur RICHARD afin qu'il l'envoie aux membres du conseil municipal.

7.4 – Courrier SMTC : concernant leur participation aux quais PMR.

7.5 – Verdun : deux entrées gratuites ont été offertes à la Commune pour assister au spectacle « Des flammesà la lumière ».

7.6 – Journée citoyenne : elle se déroulera le samedi 18 mai. 118 personnes inscrites et 14 chantiers prévus.

7.7 – Service civique : Monsieur Jacques PETITJEAN a rencontré une jeune de Danjoutin qui pourrait commencer le 1^{er} juin. Elle travaillerait sur les deux missions (environnement et intergénérationnel). C'est un contrat de 7 mois. Il a fallu faire un avenant à la l'habilitation afin de continuer au-delà du 27 septembre.

7.8 – Services techniques : un agent technique se fait opérer semaine prochaine. Monsieur le Marie précise qu'il attend de voir le temps d'arrêt de l'employé pour décider du contrat qui pourrait être pris pour le remplacer.

Un jeune travaille avec les employés communaux en TIG (travaux d'intérêt général) pendant un mois.

7.9 – Vente bleuets de France : trois élus du Conseil Municipal Enfants (Alexis, Théo et Maïssa) accompagnés de trois conseillers adultes ont vendu 181 bleuets pendant la cérémonie du 8 mai pour 184, 49 €.

7.10 – Visite Sénat : la visite est prévue le 22 octobre 2019 à 14h00 avec les conseillers adultes et enfants.

7.11 – APF : visite des architectes sur le site le jeudi 16 et vendredi 17 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La Secrétaire de séance,


Chantal PHILIPPON



Le Maire,

René BAZIN.